Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 12575

Concernant :

Sci SCI FRANKLIN
87 boulevard de la Liberté
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

GROUPE D IMMOBILIER
Parc du Pont Royal
BP 60159 LAMBERSART
59832 LAMBERSART CEDEX

Numéro RCS : Lille D 348 497 934 <33072/1988D00447>

Pièces déposées le 27/09/2011 Numéro : 3107653
Décision des associés du 27/12/2010 - Transfert du siège social - Modification(s) statutaire(s) du Parc du Pont Royal, Bâtiment A, 251 avenue du Bois à LAMBERSART au 27 rue du Vieux Faubourg à LILLE
Statuts mis à jour du 27/12/2010

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

33072
7653

SCI DE FRANKLIN
SIEGE SGCIAL : Parc du Pont Royal – Bâtiment A – 251, avenue du Bois
59130 LAMBERSART
RCS LILLE n° 348 497 934

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE EN DATE DU 27 DECEMBRE 2010

Par caurrier en date du 23 navembre 2010,

Les Assaciés de la Saciété Civile Immabilière DE FRANKLIN ant été infarmés du transfert, à dater du 15 décembre 2010, du siège sacial de la SARL CARRE GESTION, Gérant de la SCI, au 27, rue du Vieux Faubaurg à LILLE (59000) et invités à se pranancer sur le transfert à cette même adresse, à dater du 15 décembre 2010, du siège sacial de la SCI.

Sant annexés au présent pracès-verbal :

- La lettre recammandée avec A.R.
- Le texte du prajet de résalutian

Adressés aux assaciés dans le respect des dispasitians statutaires.

Ainsi que la répanse de chaque assacié.

RESOLUTION UNIQUE

Je saussigné, , cannaissance prise du prajet de transfert du siège sacial des SCI dans lesquelles je détiens une participatian, à dater du 15 décembre 2010, à l'adresse suivante :
27, rue du Vieux Faubaurg à LILLE (59000)

Agrée ledit prajet, et danne taus pauvairs au gérant paur pracéder audit transfert et effectuer tautes les farmalités légales qui en décaulent,

A cet effet, signer taus actes, décharges, quittances et généralement, faire le nécessaire.

Après dépauillement des répanses annexées au présent pracès-verbal, il apparaît que ledit prajet a été appravé par 8 passédant 24 133 parts saciales sur les 25 800 parts campasant le capital.

Ladite résalutian est danc adaptée.

De taut ce qui précède, il a été dressé le présent pracès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Le 27 décembre 2010